

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	27

PRESENTS	23
POUVOIRS	4
ABSENTS	10

Vote Pour :	27
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU  
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs**, Alain ASSIÉ, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs**, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Christian LONQUEU, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, François VERGNES

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

N°25\_2025DB

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Demande de subvention auprès de l'Etat - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Projet « Le Goût de la Terre » édition 2 : Les cueillettes**

**Exposé des motifs**

Le projet « le Goût de la Terre » est un évènement qui célèbre les ressources agricoles présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. La première édition (2023 – 2024) a mis en lumière les céréales qui représentent la principale production de notre terroir. La seconde édition porte sur les produits issus des cueillettes, en premier plan les légumes et les fruits et a pour objectif de proposer un ensemble d'ateliers et d'événements auprès des publics.

Ce projet met un point d'honneur à tisser des liens entre les différents acteurs gravitant de près ou de loin autour de l'Alimentation et à créer et révéler les interactions culturelles et patrimoniales existantes auprès des : habitants, touristes, agriculteurs, professionnels de l'alimentation et/ou de la transformation, acteurs associatifs, acteurs culturels, acteurs institutionnels, élus et les acteurs de l'Enfance et de la Jeunesse. Il s'inscrit dans plusieurs compétences et programmes d'actions de la Communauté d'agglomération à savoir le projet alimentaire territorial, le contrat territoire lecture, la politique enfance-jeunesse et la compétence restauration scolaire. Il s'inscrit également en

cohérence avec les axes stratégiques du PCAET, du schéma de développement économique, le schéma territorial éducation famille.

Cet évènement fait écho à des volontés communes entre la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

En ce sens, la Communauté d'agglomération souhaite faire appel à un accompagnement financier de la part de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sur ce projet. Aussi, il convient de solliciter le soutien financier de l'Europe au titre du programme Leader 2023-2027 en référence à la fiche-action 2 « Produire et consommer sur le territoire » du plan de développement du Gal Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet.

Le coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
Prestations de médiation	29 000,25 €
Achat de matériels et consommables	8 190,00 €
Achat de matériel pédagogique	5 889,58 €
Location de matériels	2 500,00 €
Droits d'auteurs	600,00 €
Frais de transports	600,00 €
Communication	5 500,00 €
<b>Total</b>	<b>52 279,83 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
Financeurs	Montant	En %
EUROPE - LEADER	19 850,13 €	38 %
DRAAF	15 000,00 €	29 %
AUTOFINANCEMENT	17 429,70 €	33 %

## **Le Bureau,**

Ouï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment son article 6.1.1 compétences en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217\_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°208\_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°141\_2023 du 22 mai 2023 relative à l'adoption du Projet Educatif Jeunesse appuyé par les travaux de concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma Territorial Education Famille,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°114\_2023 du 22 mai 2023 relative à l'adoption des orientations stratégiques et premiers engagements opérationnels du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération, notamment l'axe 1 de développer une culture de l'ambassadeur du bien manger,

Vu le Contrat de Lecture Publique du 29 juin 2022 relatif à l'adoption du schéma de développement de la lecture publique, prévue par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique à compter de 2023 pour les établissements publics de coopération intercommunale (art. 12 de la loi), venant conforter la volonté de la Communauté d'Agglomération d'interroger, d'ajuster, de rénover et de compléter sa politique de lecture publique, Considérant que la Communauté d'Agglomération porte un projet en lien avec les actions de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **autorise** le Président à solliciter une demande de financement auprès de l'Etat, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- **donne** pouvoir au président à engager les démarches nécessaires et à signer à signer tout document afférent à cette décision.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **22 AVR. 2025**

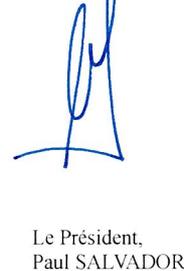
- publication - mise en ligne  
Le **22 AVR. 2025**

Et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 081-200066124-20250414-25\_2025DB-DE